

Annexe 6

ATTESTATION D'EXPOSITION

Etablie en référence à l'arrêté du 28 février 1995, au décret du 07 février 1996 et au décret du 01 janvier 2001)

Délivrée le :

Identification

Nom prénom	Date de naissance	5 premiers chiffres du N° SS	
_____	____/____/____	____-____-____	
Chef de service	A	Le	Signature
_____	_____	_____	_____
Médecin de prévention	A	Le	Signature
_____	_____	_____	_____

Poste occupé : agent d'exploitation route/ OPA secteur exploitation

Du..... au

Il s'agit d'un travail polyvalent, ayant pu comporter des tâches d'exploitation et d'entretien des routes et des abords routiers. Les expositions ont pu être multiples, parfois saisonnières, voire ponctuelles. L'évaluation du risque réel est difficilement mesurable.

Sont recensés ci après les principaux produits ou procédés ayant pu être utilisés à ce poste de travail et susceptibles d'exposer l'agent à un cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction ou à un produit chimique très toxique, toxique, nocif, irritant, corrosif, sensibilisant.

Attestation à rappeler au médecin traitant ou au spécialiste en cas d'apparition d'une pathologie durable.

Produits ou procédés potentiellement utilisés	Composition des produits susceptibles d'avoir été utilisés	Mesures de prévention théoriquement à disposition (Collective, EPI)	Evaluation ou mesures de niveau d'exposition. Si effectué, date et résultat	Surveillance post professionnelle ou post exposition réglementaire
<p>Diluants, solvants</p> <p>Nettoyage de pièce, Diluant peinture Nettoyant goudron Antigel Dégrippant Antifigeant Fluide freins Antigriffitis</p>	<p>Tous types de solvants : Hydrocarbures non substitués (solvants pétroliers) <u>Aromatiques</u> Benzène, toluène, xylène, styrène, <u>Aliphatiques</u> : hexane, <u>Mélanges complexes</u> : solvants naphtha, white spirit, essence de térébenthine.... Hydrocarbures halogénés Solvants aliphatiques ou aromatiques chlorés : <u>Aliphatiques chlorés et fluorés</u> : cfc, fréons Solvants oxygénés : alcool, cétones, acétates, éthers, éthers de glycol</p> <p>NB : Depuis le 13/02/86 interdiction des solvants ou diluants contenant plus de 0.1% de Benzène. Après cette date possibilité de résidus < 0.1%.</p>			<p>Si expo au benzène</p> <ul style="list-style-type: none"> • examen clinique • NFP <p>Tous les 2 ans</p>

Produits ou procédés potentiellement utilisés	Composition des produits susceptibles d'avoir été utilisés	Mesures de prévention théoriquement à disposition (Collective, EPI)	Evaluation ou mesures de niveau d'exposition. Si effectué, date et résultat	Surveillance post professionnelle ou post exposition réglementaire
Peintures Routière Bâtiments	Solvants Colorants et pigments : Peut contenir : * Chrome VI ? * Chromate, sulfochromate de Pb ? Autres composants			
Essence, carburants VL, PL, Engines, outils	Essence Carburant diesel marin Diesel			
Huiles de coupe et lubrifiants Pose de glissières	Huiles peu ou pas raffinées (Haute teneur en HAP) Huiles hautement raffinées (Faible teneur en HAP)		Préciser si possible les conditions d'exposition, en particulier si brouillard d'huile.	Consultation dermatologique tous les 2 ans
Gaz échappement Travaux sous circulation	Essence Diesel			
Silice Gravillonnage Absorbants	Silice cristalline			Examen clinique, RP et EFR au moins tous les 5 ans. (le délai peut être réduit après avis du médecin conseil)
Phyto sanitaires Désherbants, débroussaillant	Herbicides chlorophénoxylés et autres substances			

Produits ou procédés potentiellement utilisés	Composition des produits susceptibles d'avoir été utilisés	Mesures de prévention théoriquement à disposition (Collective, EPI)	Evaluation ou mesures de niveau d'exposition. Si effectué, date et résultat	Surveillance post professionnelle ou post exposition réglementaire
Rayonnements solaires Travail en extérieur	UVA et UVB			
Bitumes Entretien chaussée Techniques mises en œuvre : Emulsion : PATA, lance Enduits superficiels : bitumes fluxés avec répandeuse Enrobés froids/chauds Adjuvants	Avant les années 1980, puis progressivement abandonné : Goudron de houille HAP <u>Adjuvants :</u> Benzène ? Amiante ?			
Ciment , entretien d'ouvrages d'art				
Contact sang, eaux usées Entretien accotements	Virus hépatite B et C, VIH <i>Contact accidentel - à déclarer en AT</i>			
Oxycoupage, soudage	Fumées de soudage (cadmium, fer, chrome IV, Silice, Nickel, béryllium, sélénium, plomb, cobalt, cuivre...)			Si expo aux fumées ou poussières d'oxyde de fer : examen clinique, RP au moins tous les 2ans. (le délai peut être réduit après avis du médecin conseil)

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques

ATTESTATION D'EXPOSITION éléments médicaux

Délivrée le :

Identification

Nom prénom

Date de naissance

Service

Médecin de prévention

Eléments médicaux confidentiels fournis par le médecin de prévention.
*Informations couvertes par le secret médical et ne doivent être communiquées qu'à un médecin.
Ce volet ne doit pas être remis à l'administration.*

Éléments concernant la période du au

Principales pathologies présentées au cours de la période surveillée, noter si liens avec risques professionnels.

Dernière VM : date et commentaire

Examens complémentaires (noter la relation avec le risque professionnel): nature, date, résultat

Conclusions : recommandations

Pour certains produits ou procédés les modalités de la surveillance post exposition ou post professionnelle sont définies par la réglementation. Les examens à pratiquer et leur périodicité sont notés dans le tableau ci-dessus.

Pour d'autres produits ou procédés la réglementation prévoit la possibilité de poursuivre les examens complémentaires effectués pendant la période d'exposition. *Le cas échéant, des conseils particuliers pour la surveillance à poursuivre peuvent être notés ici.*

Votre médecin traitant peut se mettre en contact avec le service de médecine préventive dont les coordonnées figurent ci-dessus. Votre dossier médical est conservé dans ce même service et peut vous être transmis sur demande.

Si des médecins le souhaitent, peuvent être notés ici les autres nuisances auxquelles l'agent a pu être exposé pendant son activité professionnelle (telles que bruit, manutention)

Le médecin de prévention: